

NOTE

DESTINATAIRE : Mme Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat
de la Commission
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Dossier : Projet de LET à Saint-Cyrille-de-Lessard

EXPÉDITEUR : BPR inc.

DATE : 28 avril 2005

OBJET : Scénarios de coûts de transport
N./Réf. : ML18521 (60ET) – Révision 1

Cette note technique, initialement datée du 4 avril 2005, est corrigée ici car les valeurs des tonnages 2008 Montmagny et l'Islet ont été inversées dans le calcul précédent.

Contexte

Suite à une demande formulée par un citoyen lors d'une des séances d'information concernant le projet cité en titre, la Commission a demandé à ce que soit estimé à titre indicatif le différentiel des coûts de transport des matières résiduelles entre le site actuel de l'Anse-à-Gilles (municipalité de L'Islet) et le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard.

Paramètres de calculs

L'exercice a été réalisé en considérant un certain nombre d'hypothèses de calcul.

1. Les distances de transport sont calculées sur route en considérant l'itinéraire prévisible pour chaque municipalité selon que la destination finale est le site actuel de l'Anse-à-Gilles ou le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard.
2. Le tonnage projeté ($\pm 35\ 000\ tm$) a été réparti entre les MRC de Montmagny et de L'Islet en fonction des informations disponibles dans les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). À l'intérieur d'une MRC, les quantités de matières résiduelles affectées à chaque municipalité sont établies au prorata de la population de chaque municipalité par rapport à la population totale de la MRC;
3. Le coût calculé ne correspond qu'à la partie transport de l'activité collecte et transport, i.e. lorsque le camion est plein et qu'il se dirige vers le lieu d'élimination.

Le coût de la collecte proprement dite est considéré constant quelque soit le scénario;

4. On considère des camions de capacité unitaire de 7 tonnes, circulant en moyenne à 80 km/h et à un tarif de 70\$/h.

Résultats

Le tableau 1 présente les résultats obtenus avec les bases de calcul mentionnées.

On y constate d'une part que le transport des matières résiduelles vers Saint-Cyrille-de-Lessard correspond à un coût de transport additionnel de l'ordre de 54 311 \$/an. Ce montant représente une augmentation relative du coût de la fraction transport (sans la collecte) d'environ 19%.

Cette augmentation représente par ailleurs un coût unitaire additionnel de 1,54\$ par tonne enfouie (54 311\$ / 35 118 tm). Elle constitue ainsi une augmentation de 2.5% par rapport au coût de l'élimination (1,54\$ / 61,88\$). Cette proportion serait encore plus faible si on considérait son effet relatif sur le coût global de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles.

Les deux dernières colonnes du tableau 1 indiquent également le nombre moyen de passage de camions en provenance du nord ou du sud dans le cas du site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard. On y constate ainsi que le nombre moyen de passages via le village de Saint-Cyrille (accès par le nord) est de l'ordre de 29 (± 15 voyages aller-retour) alors que le site devrait enregistrer environ 10 passages en provenance du sud.



Tableau 1
Estimation du différentiel théorique des coûts de transport des matières résiduelles
entre le site actuel de l'Anse-à-Gilles et le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard

Municipalité	MRC	Popul. (hab.)	Distances en charge		Provenance pour le site de St-Cyrille	Tonnage (2008) (tm/an)	Nombre voyages (aller) (nb/an)	Coût de transport (sans la collecte)			Camionnage Nord-Sud pour Saint Cyrille (Nombre moyen de passages / jour)	
			Ancien site (L'Islet) (km)	Site projeté (St-Cyrille) (km)				Ancien site (L'Islet) (\$/an)	Site projeté (St-Cyrille) (\$/an)	Différentiel (\$/an)	Accès Nord	Accès Sud
Berthier sur mer	Mont.	1 277	38	55	nord	1 138	163	10 697 \$	15 603 \$	4 906 \$	1.3	0.0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Mont.	1 595	40	57	nord	1 421	203	14 068 \$	20 072 \$	6 004 \$	1.6	0.0
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Mont.	833	33	50	nord	742	106	6 196 \$	9 294 \$	3 098 \$	0.8	0.0
Montmagny	Mont.	12 051	23	39	nord	10 740	1 534	61 744 \$	105 501 \$	43 757 \$	11.8	0.0
L'Isle-aux-Grues	Mont.	169	23	39	nord	151	22	886 \$	1 513 \$	628 \$	0.2	0.0
Cap-St-Ignace	Mont.	3 156	13	29	nord	2 813	402	8 794 \$	20 190 \$	11 397 \$	3.1	0.0
Ste-Apolline-de-Patton	Mont.	668	51	30	sud	595	85	7 601 \$	4 448 \$	(3 154) \$	0.0	0.7
St-Fabien-de-Panet	Mont.	1 004	76	55	sud	895	128	16 979 \$	12 208 \$	(4 771) \$	0.0	1.0
Ste-Lucie-Beaugard	Mont.	372	62	41	sud	332	47	5 124 \$	3 372 \$	(1 752) \$	0.0	0.4
St-Just-de-Bretonnières	Mont.	836	90	78	sud	745	106	16 621 \$	14 525 \$	(2 096) \$	0.0	0.8
Lac-Frontière	Mont.	170	68	47	sud	152	22	2 618 \$	1 790 \$	(828) \$	0.0	0.2
Sous-total Montmagny		22 131				19 723	2 818	151 327 \$	208 515 \$	57 189 \$	18.7	3.0
L'Islet	L'Islet	3 885	7	15	nord	3 016	431	4 903 \$	11 540 \$	6 637 \$	3.3	0.0
St-Cyrille-de-Lessard	L'Islet	805	14	7	nord	625	89	2 212 \$	1 059 \$	(1 153) \$	0.7	0.0
St-Jean-Port-Joli	L'Islet	3 397	22	32	nord	2 637	377	14 383 \$	21 376 \$	6 993 \$	2.9	0.0
St-Aubert	L'Islet	1 420	20	29	nord	1 102	157	5 495 \$	7 940 \$	2 445 \$	1.2	0.0
St-Roch-des-Aulnaies	L'Islet	986	36	46	nord	765	109	6 848 \$	8 794 \$	1 946 \$	0.8	0.0
Sainte-Louise	L'Islet	824	35	46	nord	640	91	5 622 \$	7 278 \$	1 656 \$	0.7	0.0
St-Damase-de-l'Islet	L'Islet	640	29	40	nord	497	71	3 628 \$	4 970 \$	1 342 \$	0.5	0.0
Tourville	L'Islet	776	52	53	sud	602	86	7 871 \$	7 916 \$	45 \$	0.0	0.7
Ste-Perpétue	L'Islet	2 041	56	55	sud	1 584	226	22 148 \$	21 911 \$	(237) \$	0.0	1.7
Ste-Félicité	L'Islet	460	51	29	sud	357	51	4 570 \$	2 561 \$	(2 008) \$	0.0	0.4
St-Omer	L'Islet	400	79	58	sud	310	44	6 091 \$	4 428 \$	(1 663) \$	0.0	0.3
St-Marcel	L'Islet	568	40	17	sud	441	63	4 432 \$	1 841 \$	(2 591) \$	0.0	0.5
St-Adalbert	L'Islet	695	52	29	sud	539	77	6 980 \$	3 867 \$	(3 113) \$	0.0	0.6
St-Pamphile	L'Islet	2 936	73	50	sud	2 279	326	41 818 \$	28 639 \$	(13 179) \$	0.0	2.5
Sous-total L'Islet		19 833				15 395	2 198	136 999 \$	134 120 \$	(2 878) \$	10.2	6.7
Total		41 964				35 118	5 016	288 325 \$	342 636 \$	54 311 \$	28.9	9.7